

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 février 2020

CP2020_02_18
id. 5020

Le 18 février 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme JALAISE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**ABBAYE DE BELLEPERCHE
TARIF CATALOGUE EXPOSITION 2020**

L'abbaye de Belleperche-Musée des Arts de la table présentera, du 2 mai au 30 septembre 2020 l'exposition « Les faïences de Moncaut et de Laplume », qui

rassemblera près de 250 pièces provenant de 17 collections privées et 8 musées d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine.

A l'occasion de cette exposition, un ouvrage du même titre est réalisé.

Comprenant 200 pages et 300 illustrations, il est le premier à traiter de l'histoire de ces faïenceries actives aux XVIIIème et XIXème siècles, des formes et décors de leurs productions et pourra être proposé à la vente au tarif de 18 €.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, dans le cadre de l'exposition « les faïences de Moncaut et de Laplume » à l'abbaye de Belleperche, le prix de vente de l'ouvrage du même nom au tarif de 18 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC